

déportés venus des camps européens et à tous les autres qui constituent, dans leur ensemble, le plus bel apport de population que puisse nous offrir l'Europe. Presque tous ces nouveaux venus obtiennent un emploi par l'entremise du service de placement. A mon avis, il faut louer l'esprit d'initiative des Canadiens qui, en si peu de temps, ont su créer un tel organisme qui a rendu de précieux services au pays.

Qu'il me soit permis de rappeler l'établissement de l'assurance-chômage en Grande-Bretagne, vers 1911, je crois. Seulement sept métiers étaient favorisés de l'assurance; aujourd'hui, celle-ci protège environ 14 millions de personnes. La loi britannique a reçu treize ou quatorze modifications importantes. Comme je le signalais cet après-midi à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, la formation d'hommes dans le domaine social est une sphère passablement inexploitée où le monde ne s'est guère aventuré avant la dernière génération. Il est tout à l'honneur de notre pays d'avoir si bien réussi et j'espère que nous saurons réaliser des progrès, grâce à notre expérience en ce sens.

J'ai parlé de l'expansion du fonds. A la fin de l'année terminée le 31 mars 1942, soit environ neuf mois après la date d'échéance des contributions, il y avait un solde de 44 millions dans la caisse. L'année suivante, le montant atteignait 114 millions; il était de 190 millions en 1944, de 268 millions en 1945, de 317 millions en 1946 et de 372 millions en 1947. Ces chiffres ne représentent pas la somme globale, car chaque année nous avons versé des prestations.

M. HARRIS (Danforth): Je conseille au ministre d'être prudent en ce qui concerne les sommes globales.

L'hon. M. MITCHELL: Oh, oui. A mon avis, une somme de 441 millions est insignifiante.

M. CASSELMAN: Où prenez-vous cette idée-là?

L'hon. M. MITCHELL: Je songe à l'expérience de la Grande-Bretagne. Ceux qui sont au courant de ce qui s'est passé à ce sujet savent que la caisse était absolument vide au cours des années 20. Durant la guerre, le niveau d'embauchage en Grande-Bretagne était fort élevé, comme au Canada d'ailleurs. Puis survint la récession ou l'effondrement, peu importe le nom; en outre, à ce moment-là la même situation révolutionnaire existait en Europe. Il y eut la révolution en Russie, le putsch en Allemagne, des troubles en Hongrie

et le reste. Je me demande ce qui serait arrivé, même en Grande-Bretagne, sans l'assurance-chômage.

Je n'ai qu'une piètre opinion de gens qui, avec \$10, se croient millionnaires et brûlent d'éparpiller leur fortune, quittes ensuite à compter sur le voisin. Les fonds de l'assurance-chômage, à mon avis, appartiennent à ceux qui les ont versés dans la caisse. De par la nature des choses, des milliers d'assurés ne retireront jamais un centin de cette réserve. A mon sens, il incombe, pas nécessairement au Gouvernement mais au Parlement de voir à la bonne administration des fonds car, je le répète, j'ai confiance en nos travailleurs. D'ailleurs, les ouvriers sont le pilier de tout pays, même de la civilisation. Tel a toujours été leur rôle. J'espère qu'ils continueront de le bien remplir au pays.

En février dernier, les prestations versées depuis six ans et huit mois aux travailleurs en conformité de la loi s'établissaient à 111 millions de dollars. En passant, je signale à l'intention de l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) qu'à un moment donné, par suite de circonstances qu'aucun gouvernement ne pouvait changer, 16,000 citoyens de Vancouver touchaient l'assurance-chômage. Il a beaucoup neigé là, l'hiver dernier. Je songe aux graves ennuis des années trente, alors que bon nombre de gens chômaient à Vancouver. Cela donne une idée de l'aide qu'une mesure de ce genre peut fournir en pareille circonstance.

Le chiffre des prestations a été naturellement plus considérable au cours des trois dernières années, parce que l'embauchage a atteint son sommet durant la guerre et que, depuis la fin des hostilités, des congédiements se sont imposés en raison de la transition du temps de guerre à l'économie du temps de paix. De plus, la loi s'applique maintenant à beaucoup plus de personnes.

L'encaisse ne comprend pas uniquement les cotisations de l'employeur, de l'employé et du Gouvernement. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, on a réalisé des gains de plus de 34 millions de dollars en intérêt sur les placements et en bénéfices sur la vente de valeurs. Le revenu brut de la caisse, à fin février dernier, était de 552 millions de dollars.

Nous voulons étendre au plus grand nombre possible la portée de la loi. Le projet de loi dont la Chambre sera saisie confère à cet égard plus d'autorité à la Commission de l'assurance-chômage. On tend à réduire au strict minimum le nombre des emplois exceptés.

En 1943, par exemple, les dispositions de la loi pouvaient s'appliquer à certains em-